

LA LETTRE DE XAVIER PAPER

WWW.XAVIERPAPER.COM

Numéro 51

Septembre 2012

TESTS DE SENSIBILITE : UNE TRANSPARENCE ACCRUE DES TESTS DE DEPRECIATION

Lorsque les entreprises établissent leurs états financiers, elles utilisent, notamment lorsqu'il s'agit de procéder à l'évaluation de certains actifs et passifs, nombre d'hypothèses et d'estimations sur lesquelles elles communiquent rarement de manière explicite. De façon générale, cette pratique, très largement répandue, ne permet pas aux lecteurs des états financiers de percevoir de quelle manière les résultats, les indicateurs de rentabilité et les soldes intermédiaires de gestion qui leur sont fournis sont susceptibles d'évoluer dans des fourchettes plus ou moins larges. Dans un contexte économique caractérisé par les aléas de la vie des affaires et les incertitudes des données prévisionnelles, les tests de sensibilité devraient permettre aux acteurs de la communauté financière de mieux apprécier à quel point les données financières publiées par les entreprises sont difficilement lisibles lorsque l'on fait abstraction des hypothèses et des estimations qui les sous-tendent.

LES PRECISIONS DE LA NORME IAS 1

S'agissant des sources d'incertitudes relatives aux estimations, la norme IAS 1 relative à la présentation des états financiers indique au paragraphe 125 que les entreprises doivent fournir des informations sur les hypothèses qu'elles utilisent pour l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitudes relatives aux estimations à la clôture de l'exercice, susceptibles de conduire à des ajustements significatifs des montants des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. La norme IAS 1 ajoute au paragraphe 129 que de telles informations sont de nature à aider les utilisateurs de l'information financière à comprendre les jugements de la direction concernant l'avenir ainsi que les autres sources d'incertitudes relatives aux estimations. Parmi les informations à fournir, figure la sensibilité des valeurs comptables aux méthodes, hypothèses et estimations à l'origine de leur calcul, y compris la raison de leur sensibilité.

LA RECOMMANDATION DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (AMF)

Dans sa recommandation n° 2011-16 du 7 novembre 2011 en vue de la publication des comptes 2011, l'AMF s'attache notamment aux tests de sensibilité portant sur les tests de dépréciation d'actifs corporels et incorporels. Elle indique à ce titre :

« Les hypothèses des tests de dépréciation et la sensibilité des tests selon les hypothèses clés retenues nous semblent importantes pour la clôture 2011 du fait, notamment, de la difficulté à pouvoir déterminer les hypothèses clés dans un environnement économique soumis à des disparités de données macroéconomiques fortes selon les secteurs et zones géographiques. L'ensemble des informations fournies en annexe au titre des tests de dépréciation d'actifs seront particulièrement pertinentes dans un environnement de marché en baisse ».

L'AMF ajoute que lorsque la sensibilité de la valorisation d'un actif est soumise à des variations d'hypothèses clés susceptibles de se traduire par une incertitude importante sur la valeur de cet actif, il convient, en application de la norme IAS 1 et de la norme IAS 36 relative aux dépréciations d'actifs, d'indiquer la sensibilité de cette valeur, y compris lorsqu'une perte de valeur a été enregistrée.

L'AMF fait également le constat que, dans leur grande majorité, les sociétés présentent la sensibilité des tests de dépréciation à une variation du taux d'actualisation ou à une variation du taux de croissance à l'infini. Dans un contexte de crise affectant la visibilité à moyen terme sur le respect des budgets et des plans d'affaires, elle recommande aux sociétés de compléter leur communication financière en fournissant des analyses de sensibilité portant sur des données opérationnelles et correspondant, par exemple, à des variations raisonnablement possibles des volumes, des prix de vente ou des taux de marge retenus, sans, pour autant, que cela conduise les sociétés à dévoiler des informations confidentielles (prix ou volumes de ventes prévus).

Enfin, l'AMF insiste sur l'application du paragraphe 134 (f) de la norme IAS 36 au terme duquel les sociétés doivent chiffrer les variations d'hypothèses clés de nature à ramener la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés des goodwill ou des actifs incorporels à durée de vie indéfinie à leur valeur comptable.

CONCLUSION

Compte tenu des incertitudes qui pèsent actuellement sur la conjoncture économique, les recommandations de l'AMF au titre de la publication des comptes 2011 demeurent d'actualité pour la clôture 2012 ; ainsi, en matière de tests de dépréciation, la généralisation des tests de sensibilité ainsi que leur élargissement aux hypothèses clés (volumes, prix de vente et taux de marge) sous-tendant les plans d'affaires devraient améliorer la transparence d'informations financières qui, dans bien des cas, donnent l'impression à leurs utilisateurs d'être directement extraites de boîtes noires impénétrables.

PAPER AUDIT & CONSEIL

222, boulevard Pereire
75017 Paris, France
+33 1 40 68 77 41
www.xavierpaper.com

Xavier Paper
+33 6 80 45 69 36
xpaper@xavierpaper.com

Patrick Grinspan
+33 6 85 91 36 23
pgrinspan@xavierpaper.com